

Mise en place de la convention de participation PREVOYANCE

Consignes et informations

« Je ne peux pas accéder au Portail de Gestion PGM Territoria Mutuelle »

Pour rappel, l'accès au Portail de Gestion PGM est indispensable notamment pour disposer des fichiers de précompte des cotisations et suivre les dossiers d'indemnisation.

- Si vous n'avez pas encore renvoyé le formulaire « Fiche d'Identification »
→ nous vous invitons à nous renvoyer cette fiche dès que possible, à prevoyanceenligne@territoria-mutuelle.fr
- Si vous avez déjà renvoyé le formulaire « Fiche d'Identification » et que vous n'avez pas encore reçu vos codes d'accès :
→ du fait des volumes, le traitement de votre Fiche d'Identification subit un retard de saisie. Dès la Fiche saisie, les codes d'accès seront adressés par mail

« Est-ce que je reçois bien tous les mails de ...@territoria-mutuelle.fr ? »

- Suite à des retours quant à la « non-réception » du mail contenant les codes d'accès au Portail de Gestion PGM, il a été détecté que certaines solutions pare-feu et anti-spams bloquent les messages en provenance de ...@territoria-mutuelle.fr
→ nous vous invitons à vérifier avec votre équipe informatique qu'il n'y a pas de blocage à ce niveau.

« Que dois-je faire pour les cotisations du mois de janvier 2025 ? »

- Si vous avez accès au fichier de précompte des cotisations pour janvier 2025, dans le Portail de Gestion PGM :
→ il convient de mettre en œuvre dès la paie de janvier la cotisation de prévoyance, en se basant sur ce fichier de précompte.
→ si des adhésions « manquent » dans ce fichier (par exemple : retard de saisie du bulletin d'adhésion Agent), elles feront l'objet d'une régularisation dans le fichier de précompte des cotisations de février.

- Si vous n'avez pas accès au fichier de précompte des cotisations pour janvier 2025, dans le Portail de Gestion PGM (soit pas d'accès au PGM, soit accès au PGM mais pas de fichier de précompte) :
 - la cotisation de prévoyance ne peut pas être mise en œuvre sur la paie de janvier 2025.
 - la mise en œuvre se fera sur la paie de février, sur la base du fichier de précompte de février disponible le 1^{er} février, avec précompte des cotisations de Janvier et Février.

« Quand la fiche de paramétrage DSN est-elle disponible ? »

Une fois votre contrat paramétré dans notre outil de gestion des cotisations, la fiche de paramétrage DSN est disponible sur www.net-entreprises.fr. Vous recevrez une notification de www.net-entreprises.fr si votre paramétrage sur ce site le prévoit.

« Les bulletins d'adhésion de mes Agents sont-ils bien pris en compte » ?

Le traitement des bulletins d'adhésion des Agents subit actuellement un certain retard, en cours de résorption. Nous vous rappelons les points clés relatifs au traitement de ces bulletins :

- quand le bulletin d'adhésion est enregistré, l'agent (s'il a renseigné son email) reçoit un mail de Territoria Mutuelle confirmant son adhésion et précisant le lien vers l'espace Adhérent
- les bulletins d'adhésion déjà reçus et qui vont être prochainement enregistrés prendront bien effet au 1^{er} janvier 2025 (s'ils sont incomplets, nous contacterons directement l'agent pour les compléments).
- la date limite de réception des bulletins d'adhésion pour une prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2025 a été portée au 24 janvier 2025 (date de réception chez Territoria Mutuelle faisant foi).
- les bulletins d'adhésion non encore enregistrés - voire non encore reçus - apparaîtront dans le fichier de précompte des cotisations de février, avec une ligne Régularisation au titre de janvier 2025.